

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**N° 21-DCM-DGS-037**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 29 MARS** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à huis-clos, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE FACADES.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER — Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Jacques PAGANELLI - Emilie ROY — Serge VENNET – Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE – Eric GALIANO - Thomas MICHEL — Cédric GINER — Bernard PEZERY – Martine CABOT – Denis TENDIL – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME - Valérie POZZO DI BORGIO.

**POUVOIRS** : Marine DESIDERI à Hervé STASSINOS - Marine BRONDINO à Armand CABRERA - Eric JOFFRE à Bernard PEZERY.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY

=====

**Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :**

**Le Maire de la Commune du Pradet,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 relative aux pièces justificatives dans le secteur local,

VU la Délibération du Conseil Municipal n°3/159 en date du 12 décembre 2003 instaurant des subventions de façades sur le secteur Centre-ville,

**N° 21-DCM-DGS-037**

**VU** la Délibération du Conseil Municipal n° 16-DCM-DGS-061 en date du 06 juin 2016 modifiant le périmètre tel qu'arrêté dans la Délibération n°3/159 du 12 décembre 2003,  
**VU** la Délibération du Conseil Municipal n°18-DCM-DGS-031 du 25 juin 2018 incitant à la rénovation du Cadre de vie,  
**VU** la déclaration préalable n ° DP 083098 19 10107 déposé le 13 aout 2019 et accordée le 26 aout 2019, à la SDC JONARSA pour le ravalement des façades de l'immeuble sis 447 avenue de la 1ere DFL, 83220 Le Pradet,  
**VU** la demande de subvention formulée dans le cadre des subventions du cœur de ville par le syndic de la copropriété SDC JONARSA c/o CAP IMMO.

**CONSIDERANT** que la commune octroie des subventions pour les ravalements des façades des immeubles situées dans le périmètre du cœur de ville,  
**CONSIDERANT** que la demande de subvention se situe dans le périmètre subventionnable,  
**CONSIDERANT** que la demande a reçu un avis favorable du service de l'urbanisme et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation délivrée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 076.97 € au Syndic de la copropriété SDC JONARSA c/0 CAP IMMO, suivant les modalités des délibérations susvisées.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

33 voix POUR.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,  
Monsieur Hervé STASSINOS**

Signé par : Hervé STASSINOS  
Date : 01/04/2021  
Qualité : MAIRE



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).
  - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.